

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE BEAUCE

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2014

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE BEAUCE
ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2014

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
Résultats	3
Évolution des actifs nets	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 9



Paquet Deblois Daigle Marquis, inc.
Société de comptables professionnels agréés

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Société de Développement de Beauce

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la **Société de Développement de Beauce**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2014, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

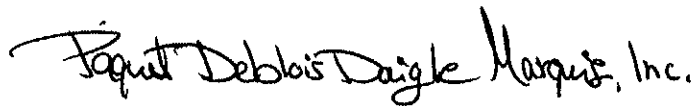
Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la **Société de Développement de Beauce** au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Autre point

Les états financiers de la **Société de Développement de Beauce** pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 ont été audités par un autre auditeur indépendant qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 27 mars 2014.



PAQUET DEBLOIS DAIGLE MARQUIS, INC.



LUC PAQUET, CPA auditeur, CA

Ville Saint-Georges

Le 18 mars 2015

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE BEAUCE**RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014****3**

	2014	2013
PRODUITS		
Revenus de placements	7 968 \$	8 934 \$
Variation de la juste valeur des placements	<u>3 065</u>	<u>(55)</u>
	<u>11 033</u>	<u>8 879</u>
CHARGES		
Frais bancaires	125	125
Honoraires professionnels	1 559	950
Taxes, licences et permis	34	33
Réunions	<u>71</u>	<u>-</u>
	<u>1 789</u>	<u>1 108</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>9 244 \$</u>	<u>7 771 \$</u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE BEAUCE**ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014****4****ACTIFS NETS NON GREVÉ D'AFFECTATIONS****2014****2013****SOLDE AU DÉBUT**

485 793 \$

478 022 \$

Excédent des produits sur les charges

9 2447 771**SOLDE À LA FIN**495 037 \$485 793 \$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE BEAUCE**BILAN****31 DÉCEMBRE 2014****5**

	2014	2013
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	4 753 \$	408 \$
Intérêts courus à recevoir (note 3)	1 259	2 190
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 4)	<u>20 070</u>	<u>147 514</u>
	26 082	150 112
Placements (note 4)	<u>473 330</u>	<u>338 391</u>
	<u>499 412 \$</u>	<u>488 503 \$</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 5)	4 375 \$	2 710 \$
ACTIFS NETS		
Non affectés	<u>495 037</u>	<u>485 793</u>
	<u>499 412 \$</u>	<u>488 503 \$</u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

_____, administrateur

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE BEAUCE**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014****6**

	2014	2013
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	9 244 \$	7 771 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Variation de la juste valeur des obligations et des fonds communs de placements	<u>(3 065)</u>	<u>55</u>
	6 179	7 826
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement :		
Intérêts courus à recevoir	931	3 055
Créditeurs	<u>1 665</u>	<u>983</u>
Provenance des flux	<u>8 775</u>	<u>11 864</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(157 130)	(304 890)
Produit de la cession de placements	<u>152 700</u>	<u>289 581</u>
Utilisation des flux	<u>(4 430)</u>	<u>(15 309)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	4 345	(3 445)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>408</u>	<u>3 853</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>4 753 \$</u>	<u>408 \$</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. FORME JURIDIQUE ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'entité, constituée le 18 septembre 1986 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est de gérer un fonds d'investissement destiné à promouvoir l'activité économique de la Beauce en appuyant l'action du Conseil Économique de Beauce.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Contrôle de la société

La société est contrôlée par le Conseil Économique de Beauce étant donné que le conseil d'administration de celle-ci participe à l'élaboration des politiques de la société et a la capacité d'influencer quant au contenu de ses politiques. La société n'est pas consolidée dans les états financiers du Conseil Économique de Beauce.

Comptabilisation des produits

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus qui en découlent sont constatés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés. Les dividendes sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés par les sociétés émettrices des actions.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des intérêts à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et frais courus.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Instruments financiers (suite)**

Les actifs financiers de l'entreprise évalués à la juste valeur se composent des obligations et des fonds communs de placements.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. L'organisme détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, il réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

3. INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR

	2014	2013
Intérêts courus à recevoir	<u>1 259 \$</u>	<u>2 190 \$</u>

4. PLACEMENTS

	2014	2013
Obligations, portant intérêts de 1.70% à 4.20%, échéant de juillet 2015 à mars 2018, présenté à la juste valeur	274 152 \$	359 987 \$
Fonds communs de placements, présentés à la juste valeur	<u>219 248</u>	<u>125 918</u>
	493 400	485 905
Placements réalisables au cours du prochain exercice	<u>20 070</u>	<u>147 514</u>
	<u>473 330 \$</u>	<u>338 391 \$</u>

5. CRÉDITEURS

	2014	2013
Fournisseurs et frais courus	984 \$	- \$
Dû au Conseil Économique de Beauce	<u>3 391</u>	<u>2 710</u>
	<u>4 375 \$</u>	<u>2 710 \$</u>

6. INSTRUMENTS FINANCIERS**Risques et concentrations**

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de la société aux risques au 31 décembre 2014.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à sa dette à long terme et ses créditeurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, la société évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les promesses de dons, la société ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

Pour les autres créances, la société évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.